

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2022AUT 163

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
CDV - 2022

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PARKING ROUTE DES ENROCHEMENTS**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 223-1 et suivants,
- Vu la demande de ... p. de la Société EDF en date du 6 septembre 2022 afin d'occuper temporairement le domaine public sur une partie du parking du centre sportif de la rue des Enrochements à Gravelines.

A U T O R I S E

Article 1^{er} : Le stationnement sera réservé aux véhicules d'intervention FARN sur une partie du parking du centre sportif de la rue des Enrochements à Gravelines.

Article 2 : Ces dispositions seront appliquées **27 au 29 septembre 2022**.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : ... de la Société EDF, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, Le 12 SEP. 2022

12 SEP. 2022

Le Maire



Bertrand RINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

12 SEP. 2022